



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sarra Perrin (PLR) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Matthieu Carrel au nom du groupe PLR, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Eliane Aubert (PLR), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/28 de la Municipalité du 27 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'600'000.- pour permettre la rénovation et la modernisation de treize WC publics répartis sur le territoire communal ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 6933.331 du budget du Service de la propreté urbaine, division propreté du domaine public ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6933.390 les intérêts en lien avec les dépenses découlant du crédit alloué sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/47 de la Municipalité du 29 octobre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 17'000'000.- pour la rénovation et la réfection du Centre funéraire de Montoie ;
2. de balancer le compte d'attente n° 2201.581.285, ouvert pour couvrir les études d'avant-projet par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant de CHF 2'000'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les charges d'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 dans la rubrique 2201.331 du Service de l'économie ;
5. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 dans la rubrique 2201.390 du Service de l'économie ;
6. de porter en amortissement du crédit susmentionné les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/48 de la Municipalité du 5 novembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer au Service des routes et de la mobilité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'500'000.- pour financer la réalisation de la première étape des études préliminaires des interfaces Flon, Chauderon et Casernes et l'infrastructure du puits de Montbenon ;
2. de prendre acte que les dépenses mentionnées ci-dessus seront virées dans les futurs crédits d'investissements demandés dans les préavis spécifiques à venir ;
3. de balancer le compte d'attente no 6920.581.686, ouvert pour couvrir partiellement les études préliminaires des projets de réaménagements de la place Chauderon et de l'interface Casernes, par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs dans la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité. ment du crédit susmentionné les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « *Pour une liaison piétonne efficace entre la Gare du Flon et la Gare CFF* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Visons la parité dans tous les secteurs de l'administration communale » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Laura Manzoni (EàG) et consorts : « Pour des matériaux durables en alternative au béton en ville de Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Durabilité : pour des débats éclairés au Conseil communal » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « *Une cave à jazz ou une pompe à fric ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :

La secrétaire adjointe :